



*Société de législation comparée*  
*Sections Droit de l'action publique et Droit maritime*

Séminaire

**La fin de vie des navires, les prérogatives et les obligations des États : comparaison entre les conventions de Nairobi (2007), de Hong-Kong (2009) et de Bâle (1989)**

Mardi 2 février 2021

De 9 h 00 à 12 h 00

*Société de législation comparée*  
*Amphithéâtre (1<sup>er</sup> étage)*  
*28 rue Saint-Guillaume*  
*75007 Paris*

**Introduction**

Didier Le Prado, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, président de la section *Droit de l'action publique*

**Présentation des conventions de Nairobi (2007), de Hong-Kong (2009) et de Bâle (1989)**

Gaël Piette, professeur de droit privé à l'Université de Bordeaux

**La jurisprudence des juridictions administratives**

Pierre Bourdon, professeur de droit public à l'Université de Cergy-Pontoise

**La jurisprudence des juridictions judiciaires**

Béatrice Favarel, avocate à Marseille, présidente de la section *Droit maritime*

**Débat**

Le séminaire est gratuit et accessible à tous, avec inscription préalable obligatoire avant le 31 janvier 2021 auprès de Madame Emmanuelle Bouvier : [emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)  
Nombre de places limité à 60 personnes.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité. Le port du masque est obligatoire.

Séminaire validé au titre de la formation continue des avocats.

Si en raison des mesures sanitaires le séminaire ne peut se tenir *in situ*, il se tiendra par visio-conférence.